

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 9 octobre 2019

Par suite d'une convocation en date du 5 octobre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 9 octobre 2019 à 19h15, sous la présidence de Madame Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Olivier PINGET, Brigitte DECLAS, Laurie FALCONNIER, Sophie MARTIN, Virginie MIANI, Laurent PASTOR, Eddy PETITFRERE, André QUILLOT, Jean-François REVILLOUD, Éric SOGNO-LINA

Excusés : Hervé BOUËDEC a donné procuration à Anne-Laure GUILLET, Yves LEGER a donné procuration à Sylvie TARAGON, Vivian ROUSSEL a donné procuration à Éric SOGNO-LINA

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h20, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Laurie FALCONNIER

Clôture de la séance à 21h45.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2019.

Le compte-rendu du 31 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. DEL 201942 Délibération sur la participation au Congrès des Maires

A l'unanimité, le Conseil Municipal délègue quatre membres pour représenter la commune au Congrès des Maires à Paris qui se déroulera à Paris du 19 au 21 novembre 2019 : Mme le Maire, Mme Anne-Laure Guillet, Mr Hervé Bouëdec et Mr Olivier Pinget. Les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par la commune.

3. Délibérations pour la régularisation du Budget Eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des régularisations de compte à compte afin d'équilibrer le Budget Eau. Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

➤ **DEL 201943 : Décision modificative Budget Eau**

Madame le Maire explique qu'une erreur de paramétrage a eu lieu lors de la facturation de l'eau potable pour l'année 2017 sur l'exercice 2018. Cette erreur a engendré des annulations de factures imputées au compte D673 entraînant un dépassement budgétaire sur ce compte. Il est donc nécessaire de virer la somme de 2 150.21 € du compte D678 au compte D673.

➤ **DEL 201944 : Décision modificative Budget Eau**

Madame le Maire stipule qu'une échéance d'emprunt datant de 2017 a été enregistrée sur l'exercice 2019. Écriture non prise en compte lors de l'élaboration du budget 2019. Cette écriture explique le dépassement budgétaire de 11 472.62 € sur le compte D1641. Il est donc nécessaire de virer ce montant du compte D2156 sur le D1641.

4. Convention d'autorisation de voirie et d'entretien pour aménagement du centre bourg

Madame le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres réalisé en août 2019, le prestataire choisi pour réaliser les travaux de sécurisation prévus sur le RD 908A est l'entreprise COLAS.

Afin de pouvoir débiter ces travaux et de prétendre à la récupération de la TVA, une convention entre le Département de la Haute-Savoie et la commune doit impérativement être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

5. DEL 201946 Délibération relative au projet de périmètre de fusion du SIE Semine et du SIE Bellefontaine et approbation des statuts du Syndicat Mixte Eau Bellefontaine et Semine (SMEBS)

Afin d'allier leurs ressources respectives pour réaliser une meilleure qualité du service rendu, une meilleure efficacité de gestion, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, le SIE de la Semine et le SIE de Bellefontaine ont décidé de fusionner au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

6. DEL 201945 Demande de subvention suite aux orages du 15 juin 2019

Madame le Maire mentionne au Conseil Municipal les dégâts occasionnés par les orages du 15 juin dernier sur les biens publics de la commune estimés à 19 790 € HT. Le Département et la Préfecture de Haute-Savoie dédommagent les collectivités des frais engendrés par ces orages violents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions.

7. DEL 201947 Délibération pour avis sur le PLUi

Madame le Maire indique qu'au titre de l'article L.153-15 le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de PLU intercommunal (PLUi) de la Semine arrêté par délibération du Conseil Communautaire Usse et Rhône du 11 juin 2019 et notifié en Mairie le 9 juillet 2019.

A l'issue de la phase de consultation, le projet arrêté du PLUi sera soumis à enquête publique courant novembre 2019.

Le Conseil Municipal fait part de ses observations qui seront transmises au responsable du pôle urbanisme de la communauté de communes.

Après clôture des débats,

Se prononcent pour : Hervé Bouëdec, Yves Léger, Eddy Petitfrère, Olivier Pinget, Jean-François Revilloud, Sylvie Taragon ;

Se prononcent contre : Laurie Falconnier, André Quillot, Vivian Roussel, Eric Sogno-Lina ;

S'abstiennent : Brigitte Declas, Anne-Laure Guillet, Sophie Martin, Virginie Miani, Laurent Pastor.

8. Questions et informations diverses

- Le Conseil Municipal a entendu la suggestion d'un habitant d'installer un composteur municipal. Le Conseil Municipal va étudier cette possibilité.
- Afin de répondre aux demandes concernant des coupes de bois, des membres du Conseil Municipal vont identifier les parcelles à couper. Un appel à candidatures sera alors lancé par voie d'affichage.
- La commune va percevoir du Département la somme de 85 686 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle.
- « *Le patrimoine de la commune de Clarafond-Arcine* », livret réalisé par le Syndicat Intercommunal du Vuache est consultable à la mairie.
- Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Jacques Bordon quant à la rédaction d'un cartel explicatif concernant la pierre à Cupules située à la Cabane des chasseurs.
- Suite à une réunion avec Monsieur Desgrandschamps, architecte en charge de la réhabilitation du presbytère, les dates suivantes ont été établies :
 - dépôt de permis de construire, fin novembre 2019
 - début d'appel d'offres, mars 2020
 - début des travaux, juin 2020
- Un rendez-vous est programmé entre Madame le Maire et le vice-président de l'environnement de la Communauté de Communes Usse et Rhône pour traiter le problème d'emplacement des ordures ménagères et de leur ramassage aléatoire dans les hameaux.
- Les membres du Conseil Municipal remercient les personnes qui ont participé à la matinée nettoyage du 21 septembre 2019.
- Des fils électriques sont distendus ou décrochés à différents endroits de la commune, les signalements aux entreprises concernées ont déjà été effectués, un rappel va être fait.
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 23 octobre 2019 à 18h30.

A VENIR SUR LA COMMUNE :

Virginie DUBY-MULLER
Député de la Haute-Savoie



Jeudi 14 novembre 2019 de 10h à 11 h

PERMANENCE de Madame Virginie DUBY-MULLER
Députée de la 4^{ème} circonscription de Haute-Savoie

La secrétaire de séance,
Laurie FALCONNIER

Le Maire,
Sylvie TARAGON

